

Réponse du Ministre Michel **DAERDEN** à la question orale du Député Bernard **WESPHAEEL**

Parlement wallon - 19 janvier 2005

Objet : **Remplacement du Pont de Tilff.**

Le pont qui permet de franchir l'Ourthe à TILFF est en fin de vie. Les armatures qui assurent la stabilité de l'ouvrage sont fortement corrodées et menacent à moyen terme de voir l'ouvrage s'écrouler.

La meilleure solution technique consiste à **démolir** et remplacer l'ouvrage par un ouvrage **neuf**.

Le MET a profité de cette opportunité pour initier **une** réflexion plus vaste sur les problèmes de mobilité de cette zone, en concertation avec les autorités communales, les services de secours, les riverains, la SNCB, etc. Le débat portait sur le fait de savoir s'il s'indiquait de reconstruire le « pont à l'identique » ou si des variantes n'étaient pas plus intéressantes.

Diverses solutions ont ainsi été mises en examen. Au premier semestre 2004, le conseil communal d'**ESNEUX** a opté pour la reconstruction du pont à l'identique. C'est dès lors *sur* cette base que le MET a introduit une demande de permis d'urbanisme en ce sens.

Les enquêtes publiques imposées par la législation dans ce type de procédure ont **mis à jour** des positions très contrastées des divers acteurs concernés, qui ont conduit in fine le collègue échevinal d'**ESNEUX** à refuser le permis sollicité par le MET. Conformément **aux** règles en vigueur, c'est désormais le ministre **André ANTOINE** qui est saisi du dossier et sera appelé à statuer dans ce dossier.

Pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause, j'ai autorisé le MET à faire réaliser une étude comparative **multi-critères** par un **bureau** d'études extérieur et indépendant, le bureau AGORA de Bruxelles, en vue présenter une analyse avantage / inconvénients des diverses solutions en présence.

Cette étude a débuté en novembre et doit s'achever dans le courant du mois de février 2005. L'**étude** est suivie par un comité de pilotage au sein duquel les autorités communales, **majorité** comme opposition, sont représentées, ainsi que les diverses administrations et cabinets ministériels concernés.

J'ai proposé à mon collègue **André ANTOINE** d'attendre les **résultats** de cette étude avant de statuer dans ce dossier.

Dans l'attente, l'ouvrage **d'art** a été interdit aux poids-lourds (les bus sont autorisés). Un pont provisoire sera prochainement placé sur le pont existant, *dans* l'attente des travaux de rénovation **définitifs**.